



Envoyé en préfecture le 22/11/2021  
Reçu en préfecture le 22/11/2021  
Affiché le 22/11/2021  
ID : 063-200071199-20211116-CCPL\_2021\_159-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 9 novembre 2021  
Date d'affichage : 9 novembre 2021

### SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Bussièrès-et-Pruns.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Gilles MAS  
André DEMAY a donné pouvoir à Loïc CHATARD  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER  
Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN, David DESPAX

#### Absents :

Pierre LYAN, Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Loïc CHATARD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-159 : CULTURE - ADHESION A L'ASSOCIATION CLERMONT MASSIF-CENTRAL 2028

Rapporteur : Stéphane CHABANON

La ville de Clermont-Ferrand s'est officiellement portée candidate à la sélection de la Capitale européenne de la Culture 2028. Cette candidature vise à faire connaître l'ensemble du Massif Central et à promouvoir les territoires dans leur diversité. Plaine Limagne souhaite avoir sa place dans cette candidature en adhérant à l'association portant le projet de candidature.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de soutenir officiellement la candidature Clermont - Massif central au titre de la Capitale européenne de la Culture et de relayer ce soutien sur ses supports de communication ;
- d'adhérer à l'association Clermont Massif-Central 2028 en tant que membre associé ;
- de contribuer au fonctionnement de cette association à hauteur de 2 500 € pour l'exercice 2022 afin de financer les actions et moyens humains nécessaires à la constitution et au portage du dossier ;
- de s'engager à examiner la contribution de la communauté de communes Plaine Limagne à la préparation et la mise en œuvre du titre en cas de sélection par le jury européen en 2022-2023 ;
- de prévoir les crédits au budget 2022.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 22/11/2021  
Le président,

Le président,

Claude RAYNAUD

